

Image not found or type unknown



Contrat csp : accepter ou refuser

Par **bichougne**, le **05/03/2014** à **21:59**

Bonsoir,

Suite à mon licenciement économique prochain, je suis dans les 21 jours de réflexion pour le CSP.

Cependant, j'ai déjà retrouvé un travail qui sera effectif après ces 21 jours (un mois après)

Ainsi, dois-je quand même accepter ce CSP ou refuser ?

Je ne sais pas comment faire.

Merci à l'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **05/03/2014** à **23:08**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas votre ancienneté mais si vous êtes sûre d'avoir retrouver du travail et que vous pensez que la période d'essai sera concluante, vous avez peut-être intérêt à ne pas accepter le CSP et éventuellement de négocier de ne pas faire le préavis en entier...